PAFI-O V4

R 159.0
Secteurs d’intervention potentiels, chemins et infrastructures

Récolte et travaux sylvicoles

UA 11262

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs
Québec

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFI-O)

1. MISE EN CONTEXTE

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs Québec

Le PAFIO V4 présenté contient :

- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP) - travaux commerciaux et non commerciaux (responsabilité MFFP)

- Localisation des chemins et des infrastructures à construire et à améliorer (responsabilité BGA)

- VOIC, ententes et mesures d'harmonisation des usages déjà convenues au PAFI-T

Le PAFIO V4 présenté tient compte de :

- ✓ Utilisation de la nouvelle stratégie 2015-2018
- ✓ Élimination des superficies où la récolte est interdite (Refuge biologiques, bandes de 60 m de rivières à saumons, etc.)
- ✓ Prise en compte des séparateurs des coupes passées et des forêts résiduelles
- ✓ Prise en compte des tenures, des affectations, des ZAMI et du RNI
- ✓ Prise en compte des plans fauniques
- ✓ Prise en compte du guide des saines pratiques

Le PAFIO V4 présenté tient compte de :

- ✓ Intégration des ententes d'harmonisation et des VOIC convenues aux TGIRT (Paysages, AEC, indicateurs additionnels, etc.)
- ✓ Prise en compte des indicateurs et cibles additionnelles convenus aux TGIRT
- ✓ Inclusion de la PRAN 200% 2015
- ✓ Inclusion des VNR

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFI-O)

2. Calendrier relatif à l'activité en cours

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs Québec

2. Calendrier relatif à la démarche

- H 2015 : Réalisation du PAFIO V4 (A19+27)
- H 2015: Planification des inventaires de la PRAN 2016 et 2017
- P 2015 : Consultation de la TGIRT, du public et des communautés autochtones (A20+28, A21+29, A22+30)
- P-E 2015 : Classement des préoccupations, analyse des impacts et retour à la TGIRT (BGA et MFFP)
    - **Classement des préoccupations de nature opérationnelles et planification**
    - **Convenir des solutions (A23+31)**
    - **Préparation et signature des ententes d'harmonisation convenues**

2. Calendrier relatif à la démarche

- E 2015 : Réajustement du PAFIO au besoin
  - **Les ententes convenues sont intégrées au PAFI-O**
- E 2015: Réalisation des inventaires de 2016 et 2017
- A 2015 : Réalisation des prescriptions sylvicoles de la PRAN 2016 (A24+32)
  - **Les prescriptions sylvicoles tiennent compte des ententes convenues et de l'ensemble des objectifs assignées aux SI, dans le respect des guides sylvicoles**
- A 2015 : Préparation de la PRAN 2016. Échéance 1er décembre (A25 - travaux commerciaux)
- H 2016: Préparation de la PRAN 2016 (A33 - travaux non commerciaux)

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFI-O)

3. Résultat de la planification réalisée

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs Québec

3. Résultats

Éléments validés au niveau du respect de la nouvelle stratégie d'aménagement

- Superficie planifiée par Grand type forêt (GTF)
  - Remplace les anciens GPP
- Superficie planifiée par contrainte opérationnelle

Respect de la stratégie 2015-2018
Superficie planifiée par GTF

Régulier

GTF	Cible PAFI-O R135(ha)-4ans				R135 total (sans VNR)	
	GTF BFEC	Cibles 2015-18	Min	Max	HA	% sur cible annuelle
PESSIÈRE	2 144	569	0	569	6103	**1139%**
PESSIÈRE Éclaircie commerciale	480	413	0	413	262	**218%**
SAPINIÈRE	3 852	3 911	3 911	4 893	5707	**593%**
TOTAL CIBLE RÉSINEUSE	**6 476**	**4 893**	**3 911**	**4 893**	**12 072**	**746%**
PESSIÈRE À FI						
SAPINIÈRE À FI						
TOTAL CIBLE RÉSINEUSES À FI	**2 976**	**3 985**	**3 586**	**4 383**	**5 692**	**765%**
PEUPLERAIES	224	243			720	1286%
PEUPLERAIES À RÉSINEUX	2 404	2 604			4707	783%
BÉTULAIES BLANCHES	1 296	281	253		1542	476%
BÉTULAIES BLANCHES À RÉSINEUX	588	637			1973	1342%
ÉRABLIÈRES ROUGES	176	191			159	361%
TOTAL CIBLE FI et FIR	**4 688**	**3 955**	**3 560**	**4 351**	**9 101**	**777%**
FEUILLUS TOLÉRANTS	288	0			179	
FEUILLUS TOLÉRANTS À RÉSINEUX	264	0			739	
TOTAL CIBLE FT et FTR	**552**	**0**			**918**	
CÉDRIÈRES	**40**	**0**			**583**	
Grand TOTAL	**14 732**	**12 832**	**12 832**		**28 366**	**770%**

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs Québec

Respect de la stratégie 2015-2018
Contraintes opérationnelles

Régulier

Contraintes opérationnelles	CHAMP CON_CO_CON1	Cible PAFI-O R135(ha)-4ans				R135 total (sans VNR)	
		BFEC	Cibles 2015-18	Min	Max	HA	% sur cible annuelle
ORPHELIN	ORPH	1192	917	825	1009	1748	587%
PAYSAGES(Encadrement visuel)	ENV	756	658	593	724	1069	566%
PENTES	PEEC	400	348	314	383	496	496%
RAVAGES_CERF	RAV	344	420	378	462	804	935%
CARIBOU	CAA+CAB	0	0	0	0	0	#DIV/0!
DENSITÉ_D	AUT	1752	1526	1373	1679	3470	792%
BANDE_RIVERAINE		268	233	210	257	79	118%
Total toute contraintes		4712	4103	3697		7 666	651%
Hors des contraintes		10020	8728			20700	826%
Total		14732	12831	12831		28 366	770%

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs Québec

3. Résultats

<u>Enjeux</u> : Approvisionnement en matière ligneuse

<u>Objectif :</u> Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification

<u>Indicateur :</u> Taux de respect des indicateurs additionnels

RÉSULTAT : Voir les 10 indicateurs et cibles

3. Résultats

- ***Indicateur nº 1***

- - Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Nombre d'infrastructures majeures pour traverser un cours d'eau (implantation ou amélioration)
- Cible : Le nombre de traverses de + de 20 000 $ doit être réparti uniformément pour les 15 prochaines années

- RÉSULTAT : 1 traverse (rivière Dartmouth)

3. Résultats

- ***Indicateur nº 2***

- Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Vol/ha des superficies planifiées
- Cible : Le vol moyen/ha planifié annuellement doit se situer entre 110 m^3/ha et 149 m^3/ha

- RÉSULTAT : 145 m^3/ha

3. Résultats

- ***Indicateur nº 3***

- Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Décimètre cube par tige récoltée selon les regroupements d'essence (SEPM et PE)
- Cible : Le décimètre cube par tige pour la superficie planifiée annuellement doit se situer entre 110 dm3/tige et 150 dm3/tige SEPM ET 200 dm3/tige et 350 dm3/tige PEU

- RÉSULTAT : 129 dm^3/tige SEPM et 332 dm^3/tige PEU

3. Résultats

- ***Indicateur nº 4***

- Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Nombre d'hectares récoltés par kilomètre de chemin construit
- Cible : Selon le cadre de référence : 21 ha récoltés par km de chemin construit annuellement

- RÉSULTAT : 25.16 ha/km

3. Résultats

- ***Indicateur nº 5***

- Enjeux : Sécurité de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Maintenir la flexibilité de la récolte
- Indicateur : Proportion (%) du volume planifié selon les contraintes de la saison de récolte
- Cible : Au maximum 30 % du volume planifié annuellement récoltable uniquement l'hiver

- RÉSULTAT : <30% mais sera évalué par GA, lors de la PRAN

3. Résultats

- ***Indicateur nº 6***

- Enjeux : Sécurité de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Maintenir la flexibilité de la récolte
- Indicateur : Proportion (%) de la superficie planifiée selon les contraintes temporelles de récolte au niveau des territoires structurés
- Cible : Maximum de 75 % du volume annuel d'un BGA planifié sur les territoires fauniques structurés (TFS)

-RÉSULTAT : Sera évalué par GA, lors de la PRAN

3. Résultats

- ***Indicateur nº 7***

- Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisinnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Distance moyenne de transport des superficies planifiées par rapport aux usines
- Cible : La distance moyenne de transport des superficies planifiées annuellement se situe à + ou - 20 km de la moyenne des 15 prochaines années

-RÉSULTAT : 228 km (225 km pour 15 ans)

3. Résultats

- ***Indicateur nº 8***

- Enjeux : Coût de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification
- Cible : La superficie planifiée annuellement par zone de tarification respecte la même répartition que la moyenne des 15 prochaines années
- RÉSULTAT : 190: 39 % (35 % pour 15 ans)
- 191: 32 % (43 % pour 15 ans)
- 192: 29 % (23 % pour 15 ans)

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs Québec

3. Résultats

- ***Indicateur nº 9***

- Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Distance de débardage à l'intérieur des blocs de récolte
- Cible : Maximum de 400 m pour 90 % des secteurs d'intervention (blocs de récolte)

-RÉSULTAT : 98,2%

3. Résultats

- ***Indicateur nº 10***

- Enjeux : Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification
- Indicateur : Proportion des volumes d'essences résineuses (SEPM) annuellement
- Cible : Le volume de sapin baumier planifié annuellement doit avoir la même proportion que la récolte des 15 prochaines années

-RÉSULTAT : 43% (47,60 % pour 15 ans)

3. Résultats

- **Les VOIC Écosystémiques**
  - **Au moins 80 % de la superficie des UTA où la structure d'âge est faiblement ou modérément altéré**
  - **Au moins 80 % de la superficie des UTA où la structure interne est faiblement ou modérément altéré**
  - **Maximum de 70 % de traitements d'éducation dans 80 % des UTR**

3. Résultats

- Enjeux : Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge)
- Objectif : Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle
- Indicateur : Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle
- Cible : Au moins 80 % de la superficie
- RÉSULTAT : Voir carte

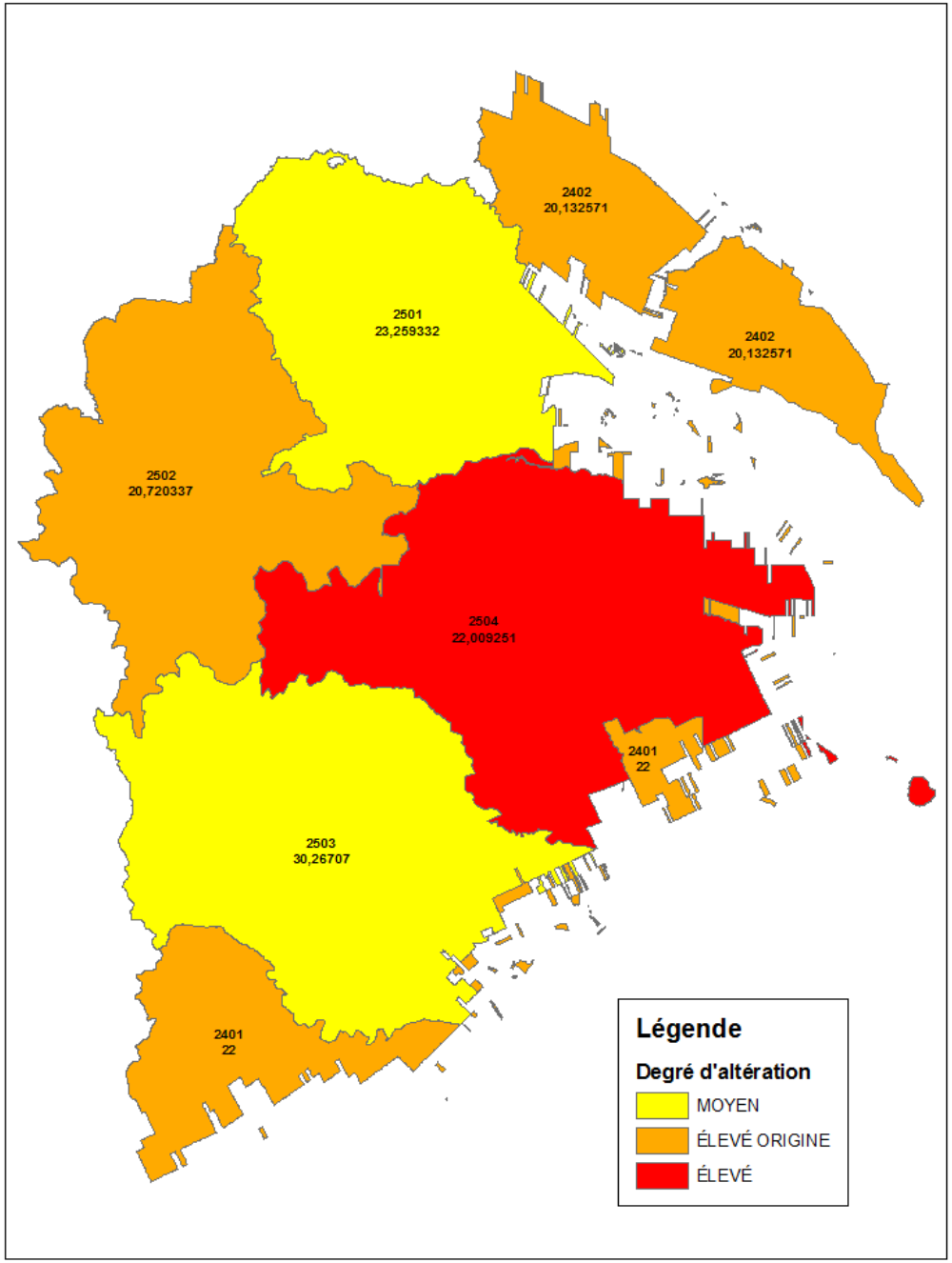

3. Résultats

Respect des cibles de structure d'âge

Forêts, Faune et Parcs
Québec

3. Résultats

- Erreur régionale dans le calcul du degré d'altération des vieilles forêts
- VNR
- Nouvelle stratégie du BFEC pour 2015-2018
- TBE
- La problématique sera adressée et un retour sera ensuite fait à la TGIRT

3. Résultats

- Enjeux : Structure interne des peuplements et bois mort
  Objectif : Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle
- Indicateur : Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle
- Cible : Au moins 80 % de la superficie

- RÉSULTAT : Conforme (voir carte)

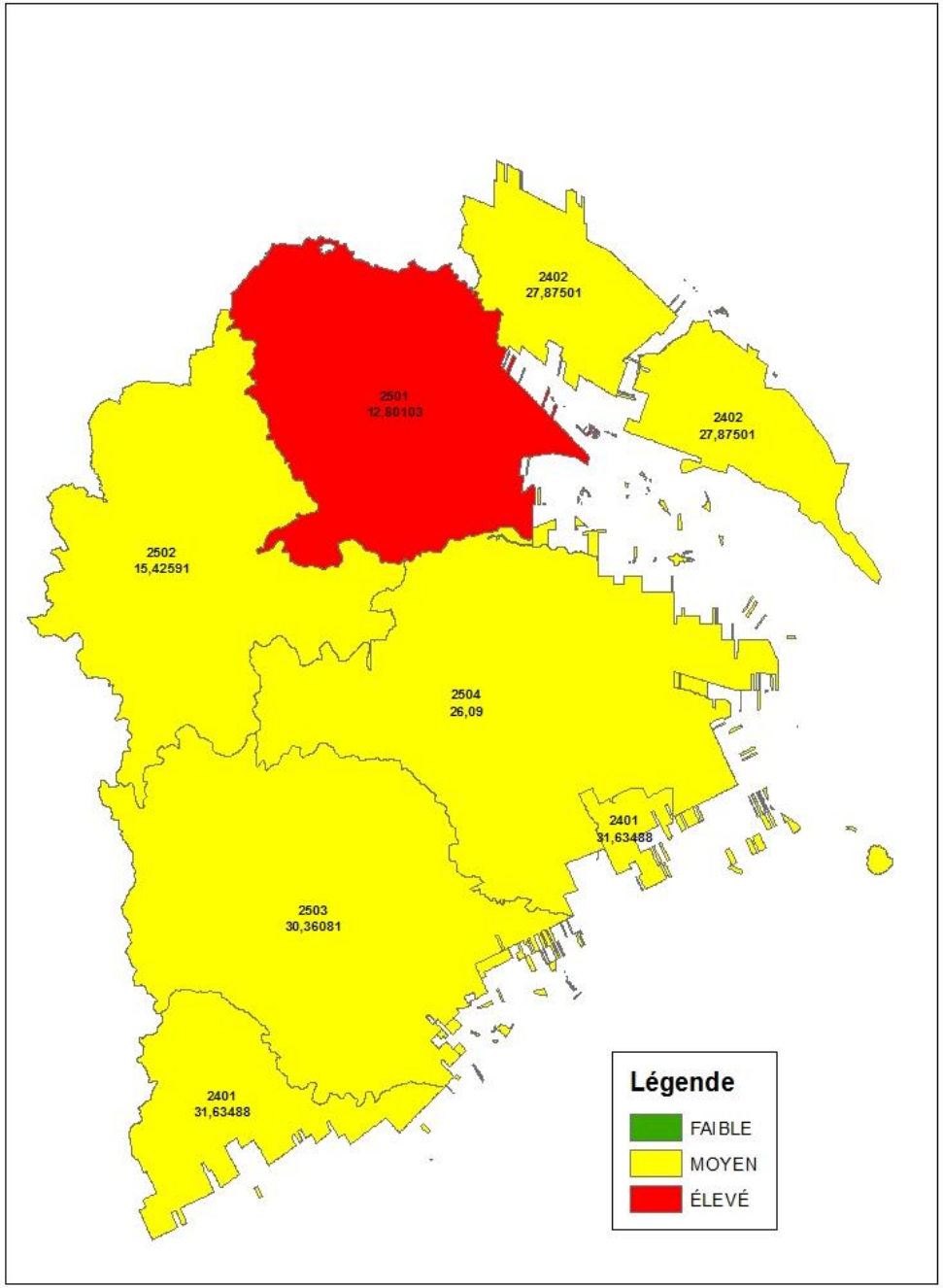

3. Résultats

Respect des cibles de structure verticale

Ressources naturelles Québec

3. Résultats

- Enjeu : Structure interne des peuplements et bois mort et Qualité de l'habitat de la gélinotte
- Objectif : Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle et Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement)
- Cible : Moins de 70 % dans 80 % des UTR
- RÉSULTAT : Conforme (voir carte)

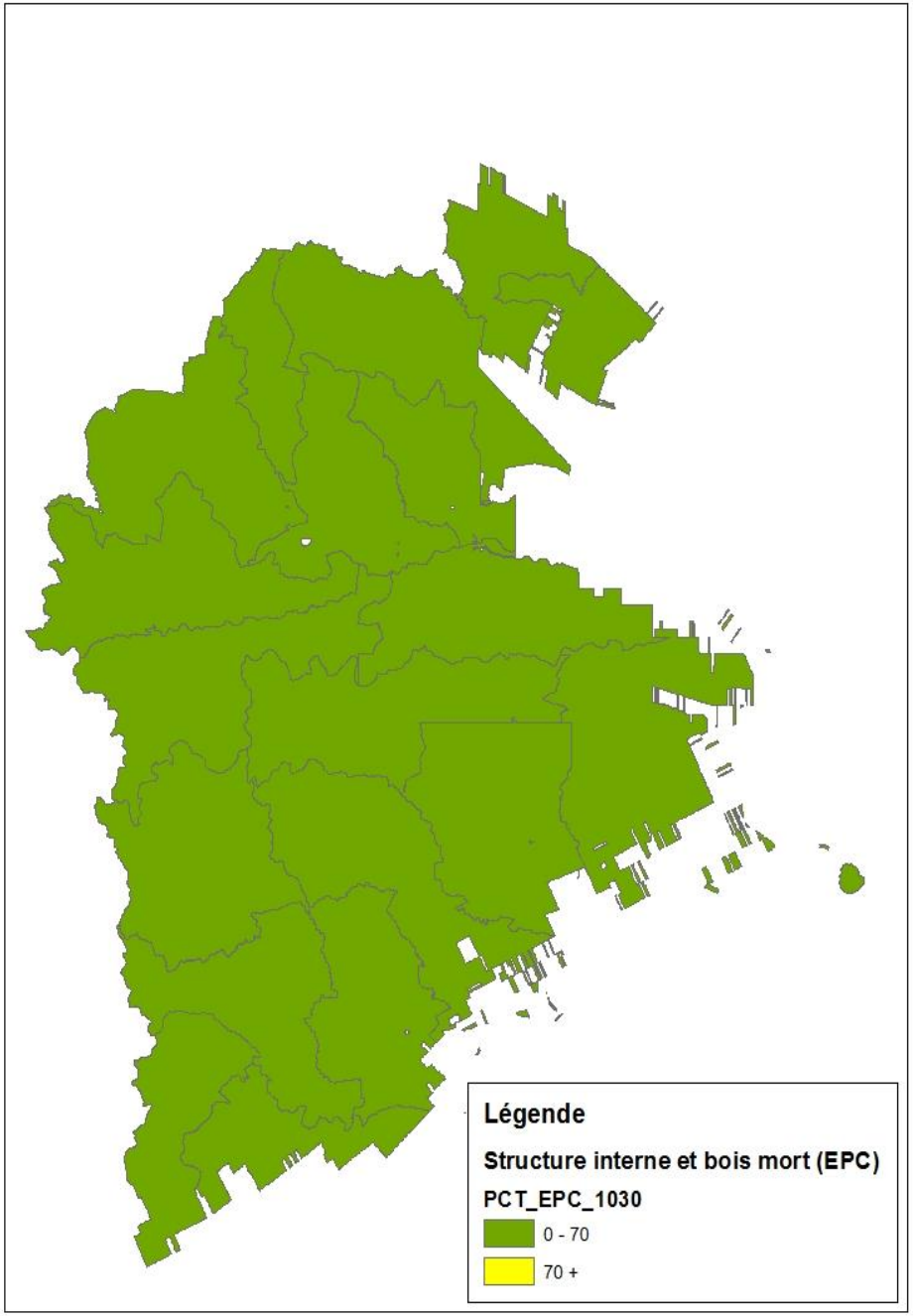

3. Résultats

Respect de la superficie maximale de traitement d'éducation

Forêts, Faune et Parcs
Québec

3. Résultats

- **Les autres VOIC retenues par les TGIRT**
  - **100 % de respect des mesure de protection des EMV**
  - **100 % de respect des mesure de protection des SFI**
  - **Minimum de 60 % des CR planifiés en mosaïque**
  - **Maintien d'un minimum de 30 % de forêt de plus de 7 m dans les UTR**
  - **Minimum de 20 % de peuplements d'alimentation pour l'orignal dans 80 % des UTR**
  - **Maintien d'un maximum de 50 % d'AEC par sous-bassin versant**
  - **Minimum de 15 ha dans 95 % des chantiers de travaux non commerciaux**
  - **100 % de respect des modalités paysages**
  - **100% des grands pôles de conservation identifiés connectés**

3. Résultats

- Enjeu : Protection des espèces menacées ou vulnérables
- Objectif : Prendre en compte les exigences des espèces menacées ou vulnérables lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Application des mesures de protection prévus pour les sites d'espèces menacées ou vulnérables connus et cartographiés
- Cible : 100%

- RÉSULTAT : Voir carte

3. Résultats

Respect des mesures de protection des EMV

Aucun EMV touché par la planification R135_v4

Résultat de l'intersection des EMV avec le PAFI-O

3. Résultats

- Enjeu : Protection des sites fauniques d'intérêt
- Objectif : Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.
- Indicateur : Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés
- Cible : 100%

- RÉSULTAT : Voir carte

3. Résultats

Respect des mesures de protection des SFI

Aucun SFI touché par la planification R135_v4

Résultat de l'intersection des SFI avec le PAFI-O

3. Résultats

- Enjeu : Qualité de l'habitat de l'orignal
- Objectif : Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : % des coupes de régénération planifiées selon le mode de répartition en mosaïque
- Cible : minimum 60 %

- RÉSULTAT : 60%

3. Résultats

- Enjeu : Qualité de l'habitat de l'orignal
- Objectif : Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Maintien d'un minimum de 30 % de forêt de 7 m et plus dans les UTR et sur les territoires fauniques structurés (RADF)
- Cible : Minimum 30 %

- RÉSULTAT : Voir carte

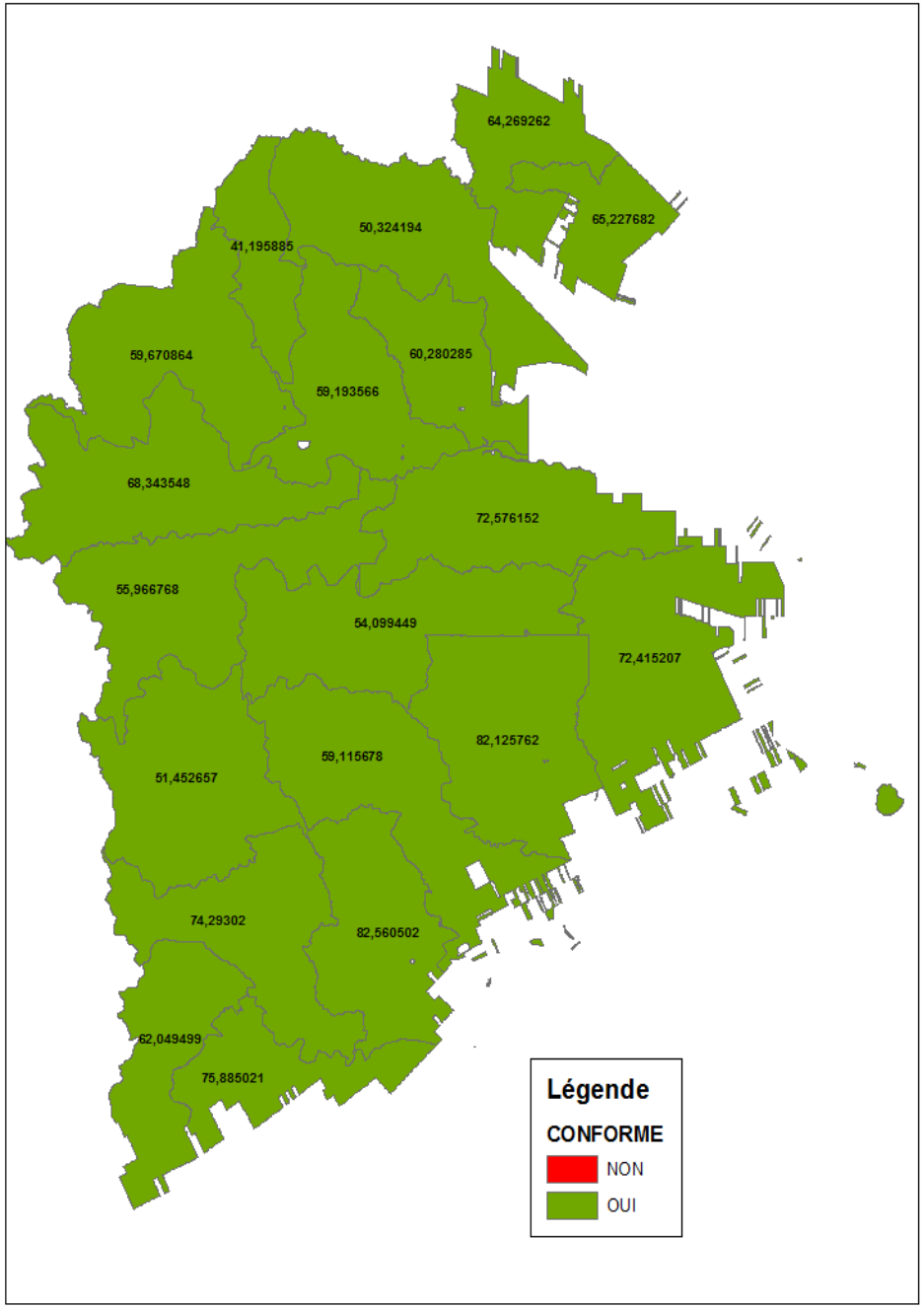

3. Résultats

% de forêt de plus de 7 m dans les UTR

Forêts, Faune et Parcs
Québec

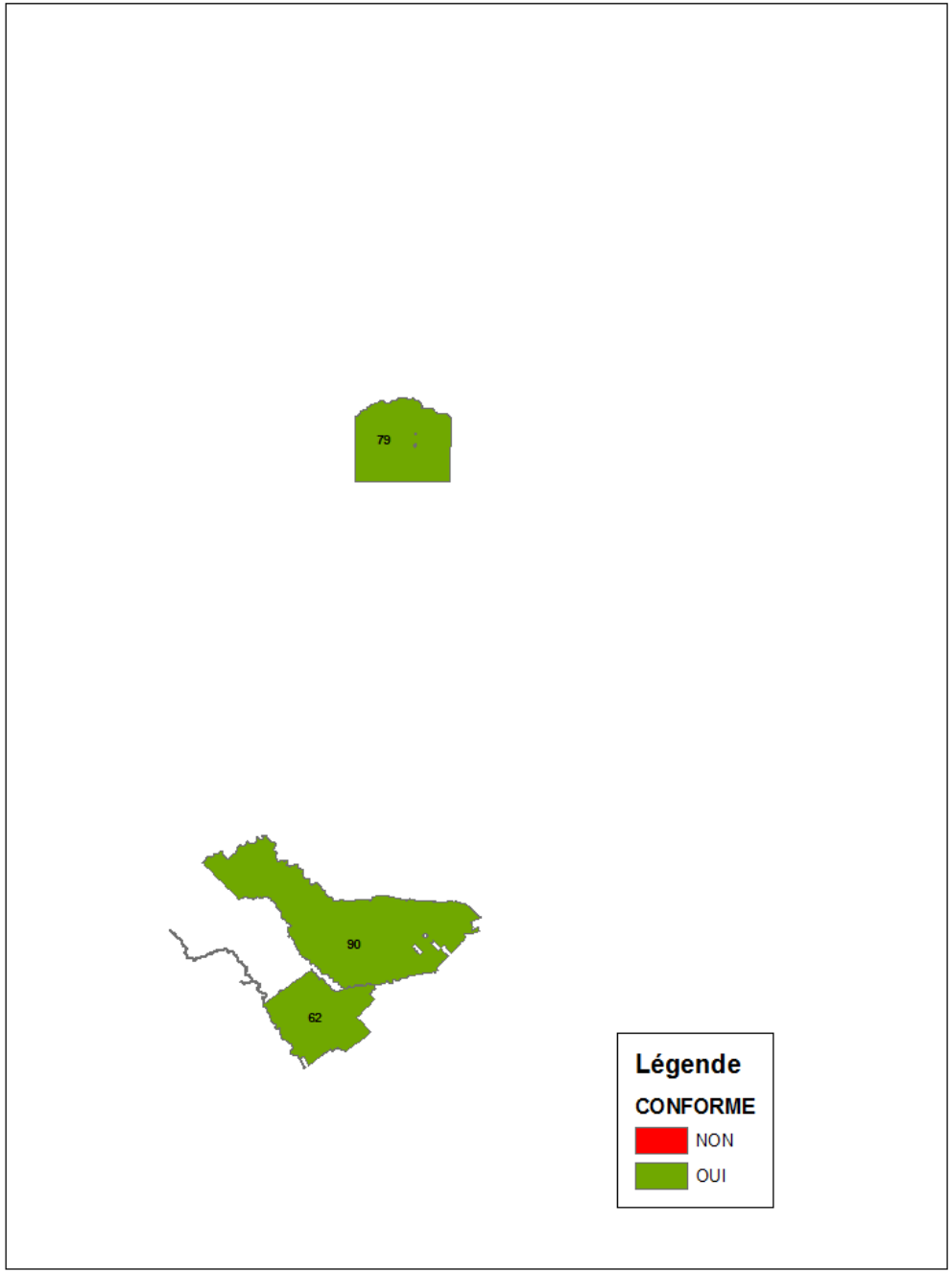

3. Résultats

% de forêt de plus de 7 m dans les TFS

Forêts, Faune et Parcs
Québec

3. Résultats

- Enjeu : Qualité de l'habitat de l'orignal
- Objectif : Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Pourcentage de peuplements d'alimentation
- Cible : Minimum 20 % dans 80 % des UTR d'une UA

- RÉSULTAT : Voir carte

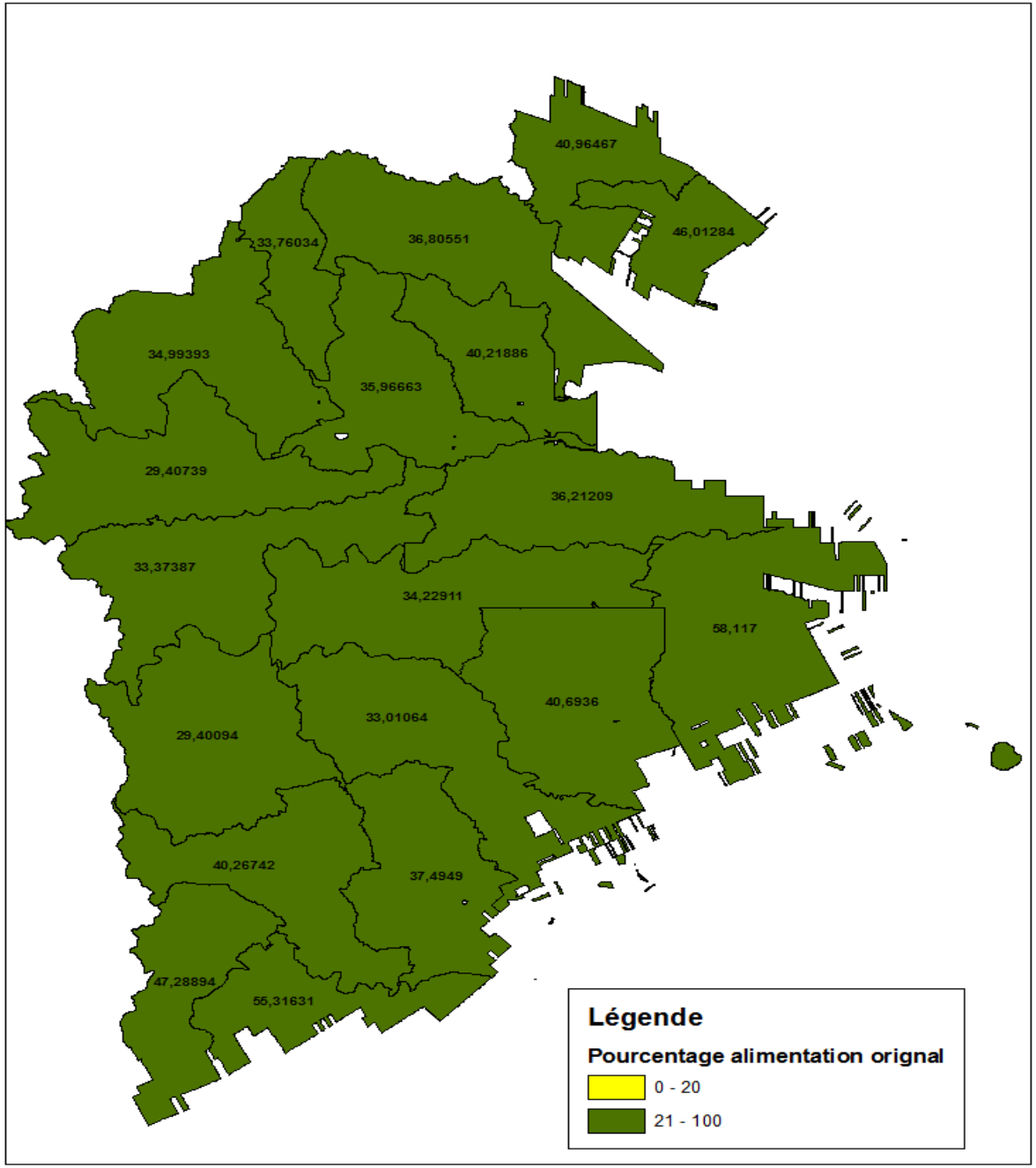

3. Résultats

% de peuplements d'alimentation dans les UTR

Forêts, Faune et Parcs
Québec

3. Résultats

- Enjeu : Qualité de du milieu aquatique
- Objectif : Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier
- Indicateur : Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AÉC) par sous-bassin versant
- Cible : Maximum de 50 %

-RÉSULTAT : Voir carte

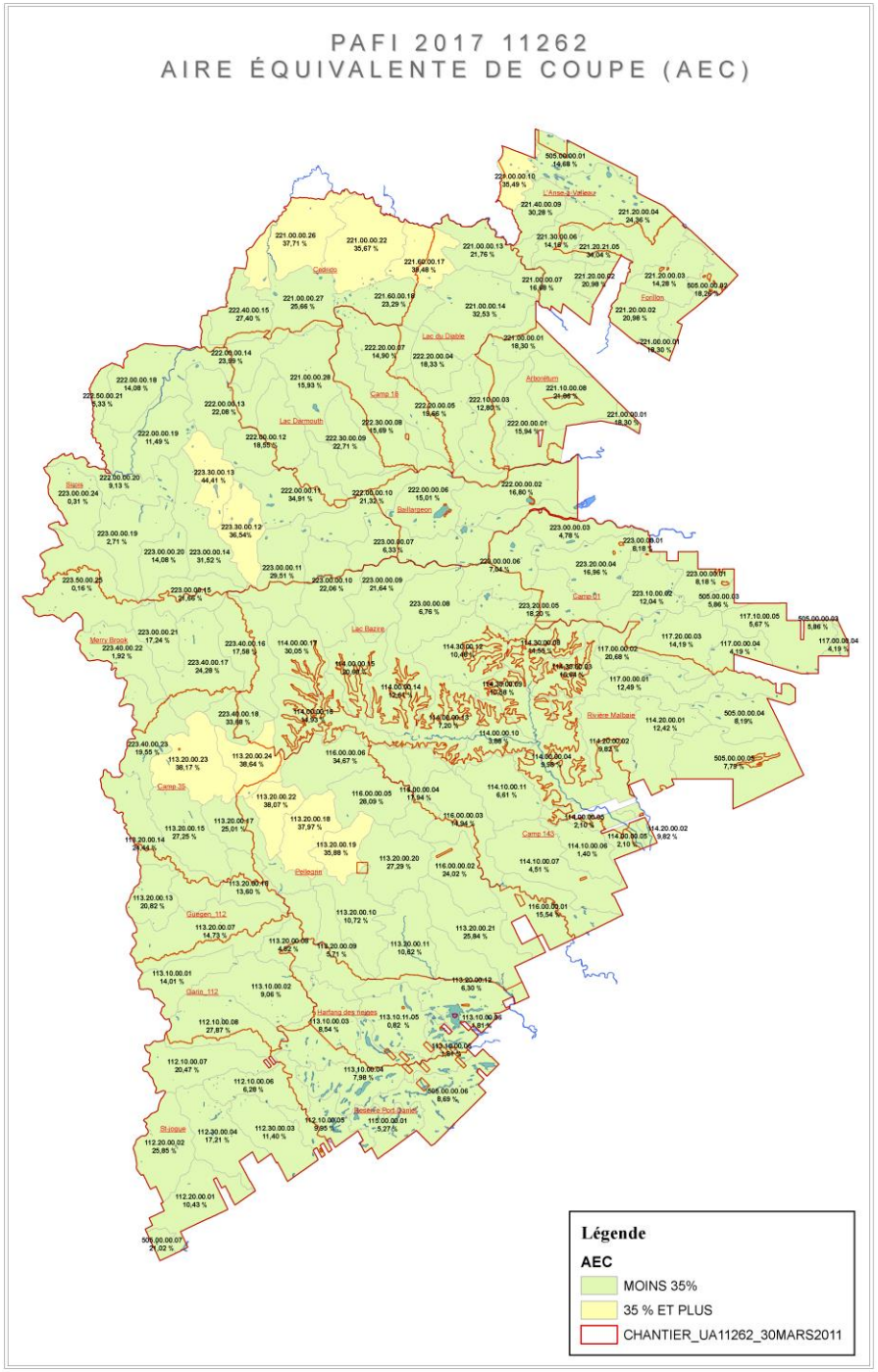

3. Résultats

% d'AEC par sous-bassin versant

Forêts, Faune et Parcs
Québec

3. Résultats

- Enjeu : Dispersion des travaux sylvicoles sans récolte
- Objectif : Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles sans récolte sur la productivité des employés
- Indicateur : Pourcentage des chantiers ayant un minimum de 15 hectares de travaux sylvicoles sans récolte
- Cible : Minimum 95 %

- RÉSULTAT : Géré à la PRAN

3. Résultats

- Enjeu : Qualité visuelle des paysages
- Objectif : Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier
- Indicateur : Taux de respect des modalités prévues au document produit par le comité régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier lors d'interventions forestières
- Cible : 100 %
- RÉSULTAT : Voir carte
- *Le résultat présenté tient compte de la superficie maximale par zone et de la somme des récolte, historiques et planifiés, par section de paysage visible*

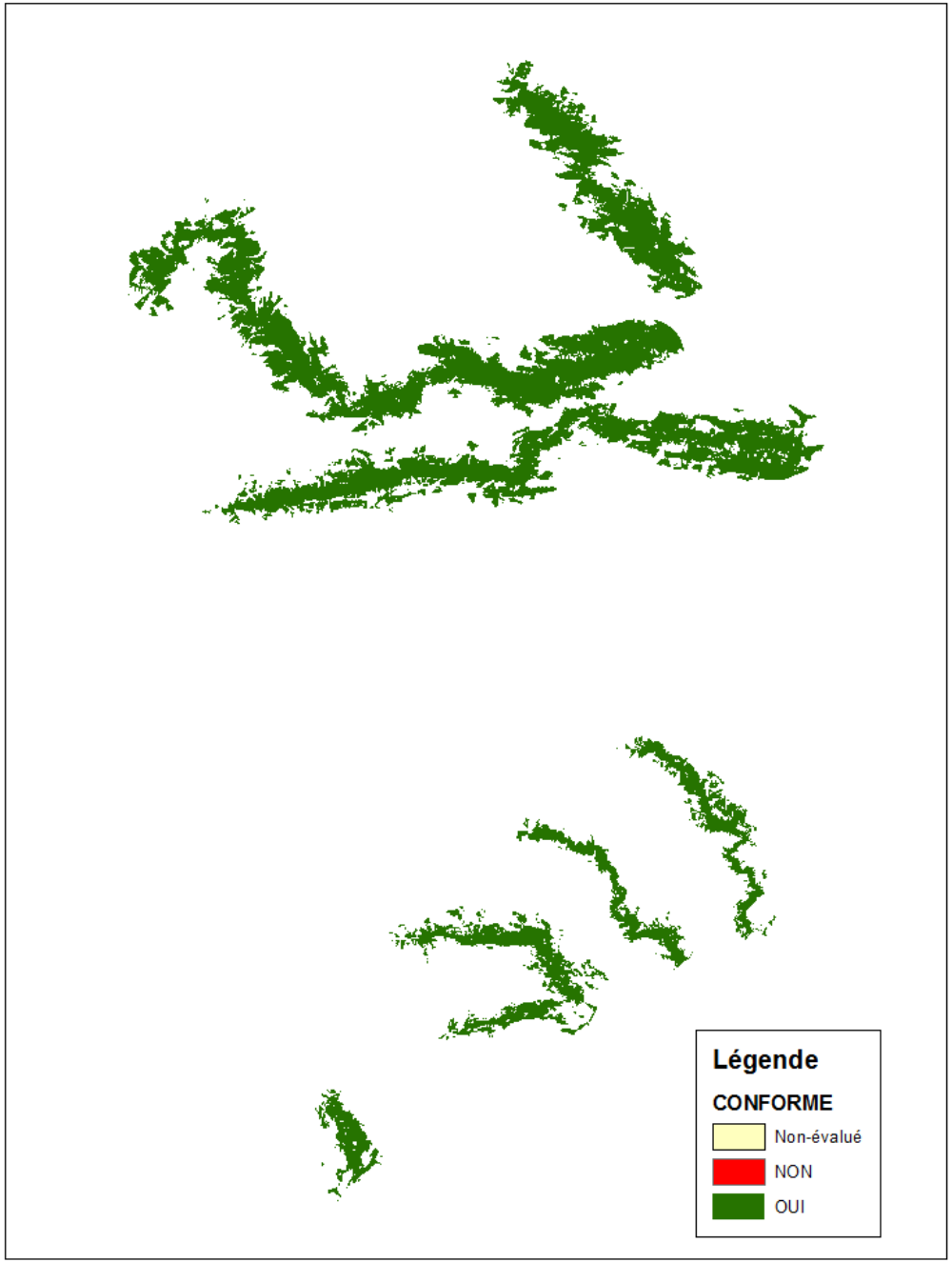

3. Résultats

Respect de la qualité visuelle des paysages - Rivières

Forêts, Faune et Parcs
Québec

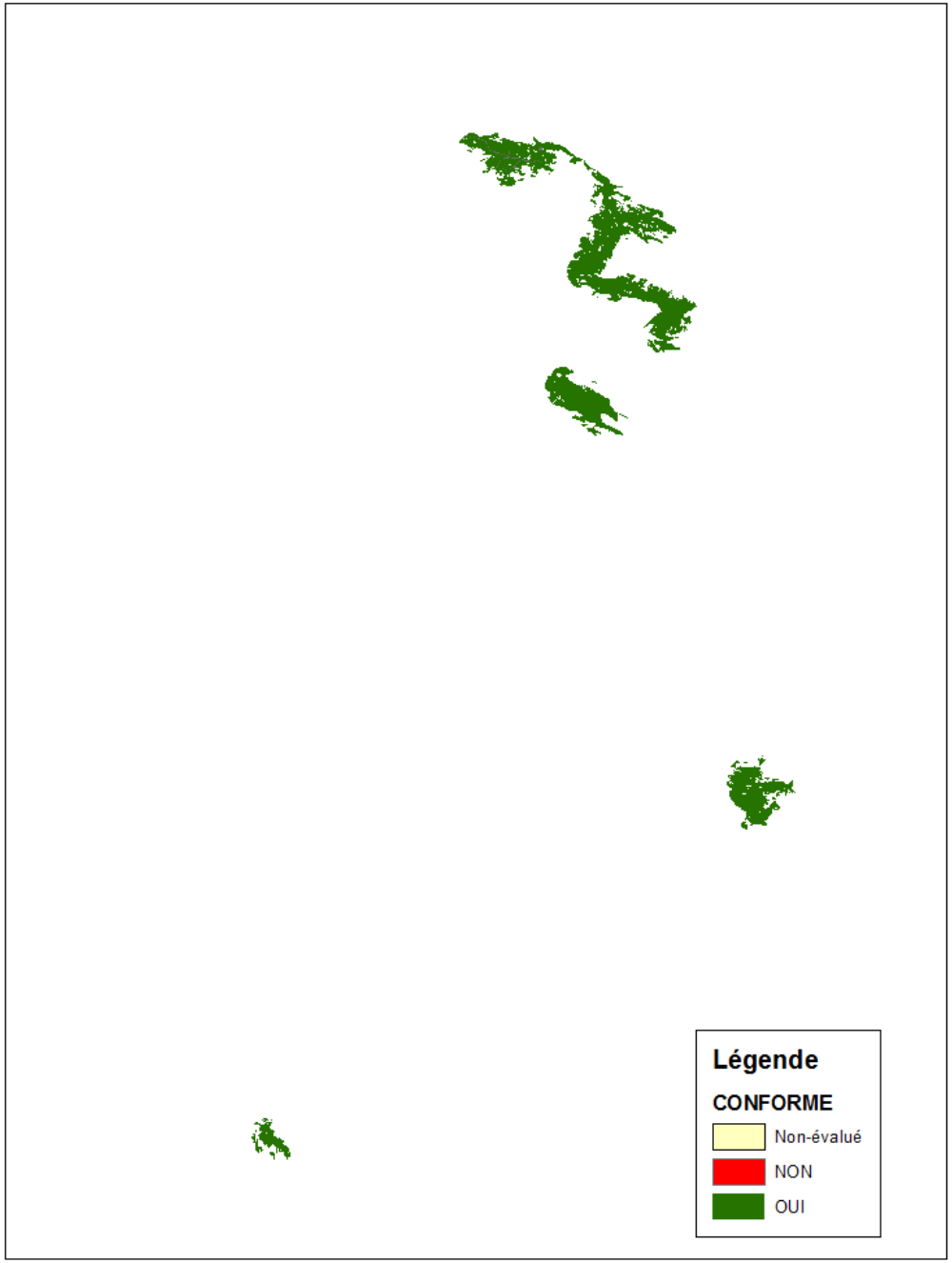

3. Résultats

Respect de la qualité visuelle des paysages - Sentiers

Forêts, Faune et Parcs
Québec

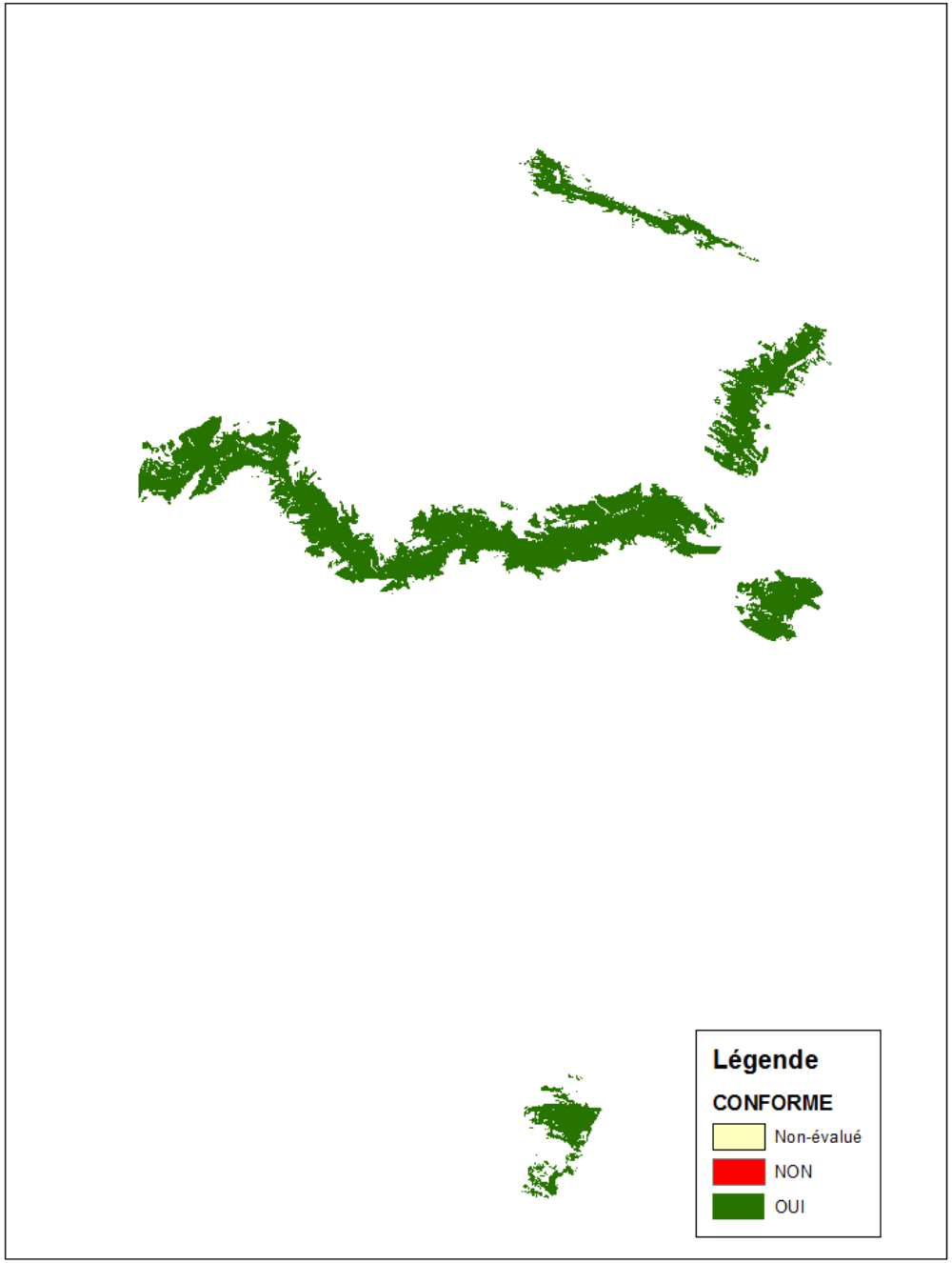

3. Résultats

Respect de la qualité visuelle des paysages - Routes

Forêts, Faune et Parcs
Québec

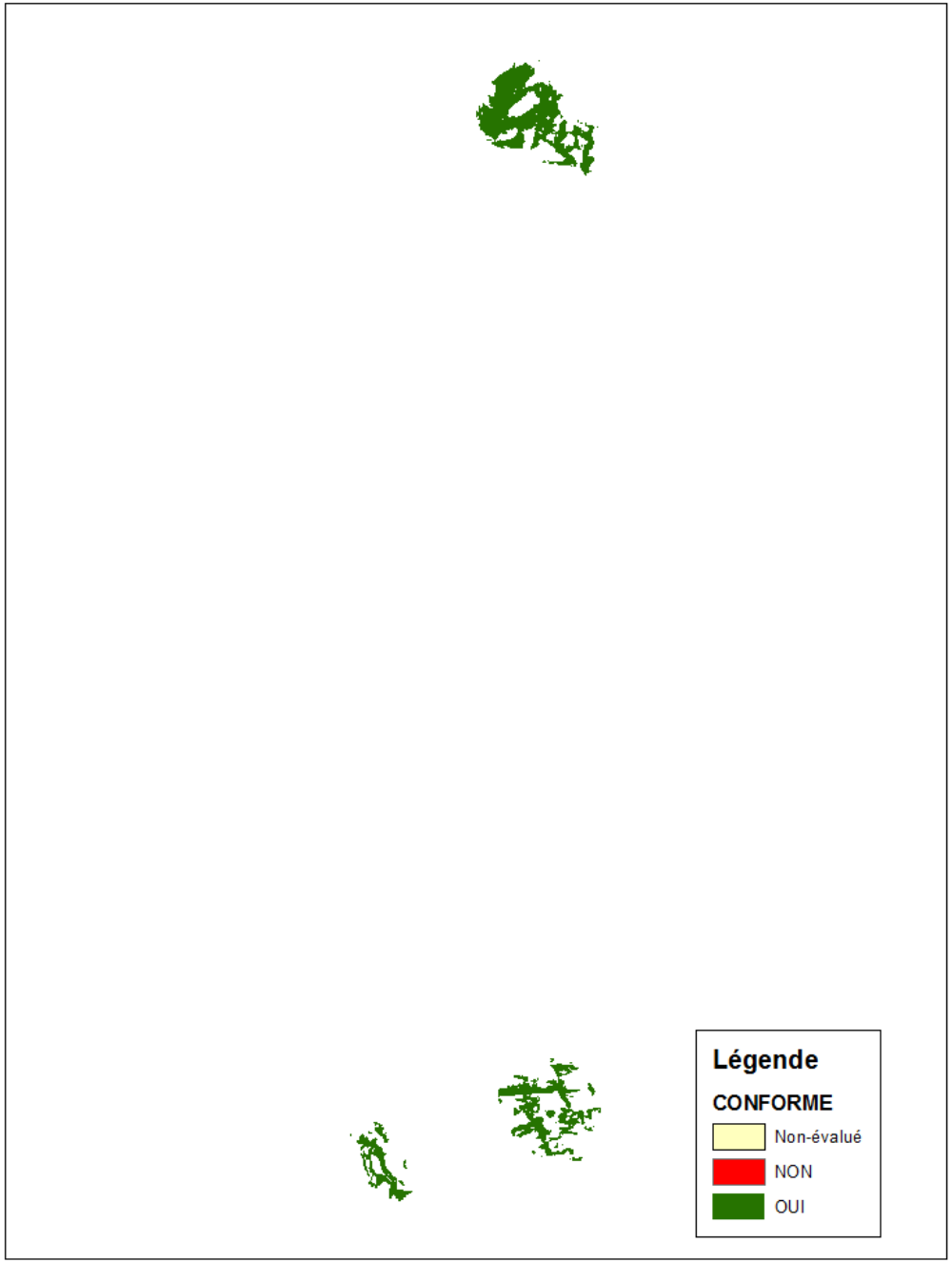

3. Résultats

Respect de la qualité visuelle des paysages - Lacs

Forêts, Faune et Parcs
Québec

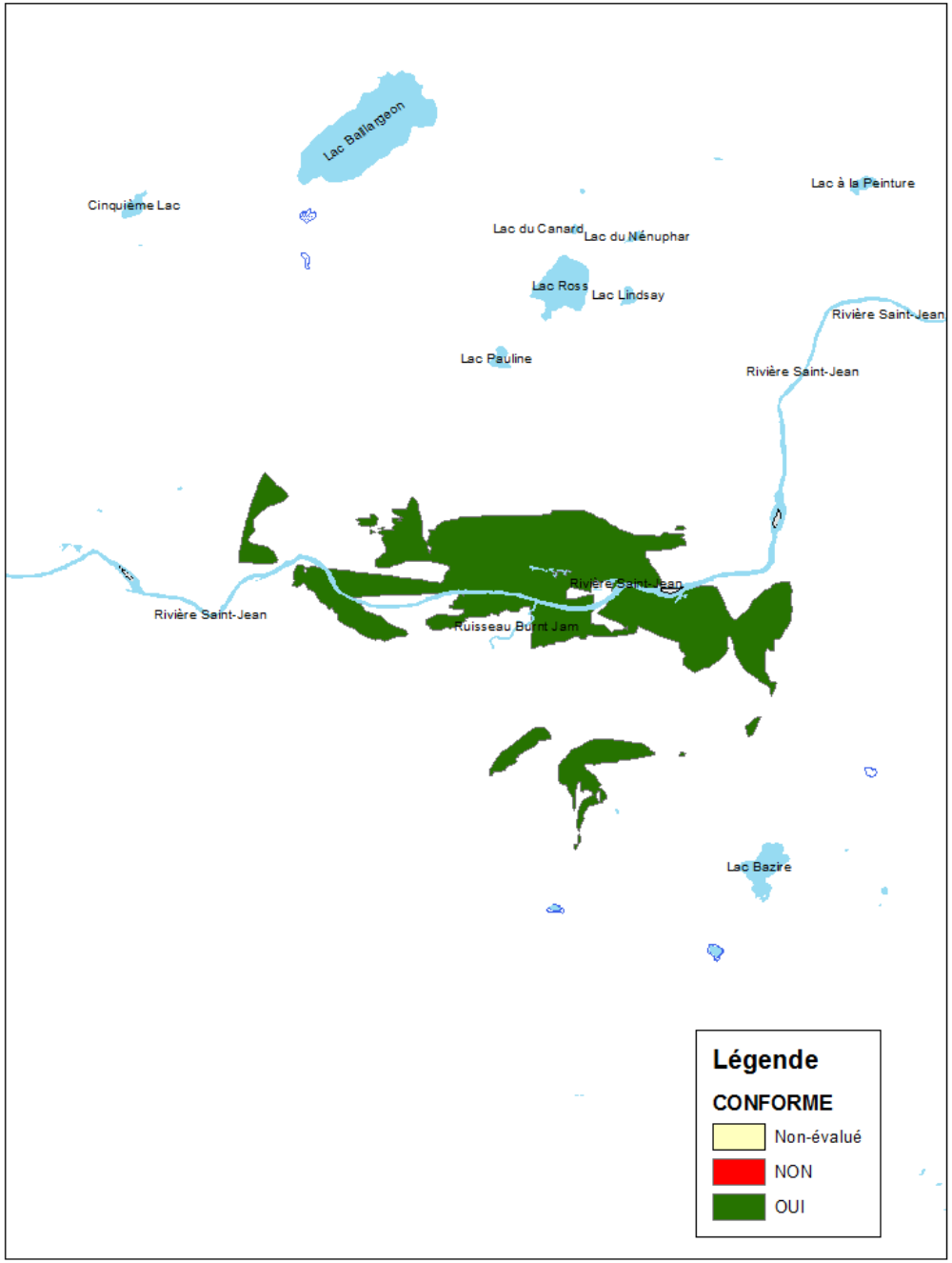

3. Résultats

Respect de la qualité visuelle des paysages - Site rivière St-Jean

Forêts, Faune et Parcs
Québec

3. Résultats

- Enjeu : Connectivité entre les grands pôles de conservation
- Objectif : Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation
- Indicateur : Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés
- Cible : 100 %

- RÉSULTAT : Voir carte

3. Résultats

Connectivité entre les grands pôles de conservation

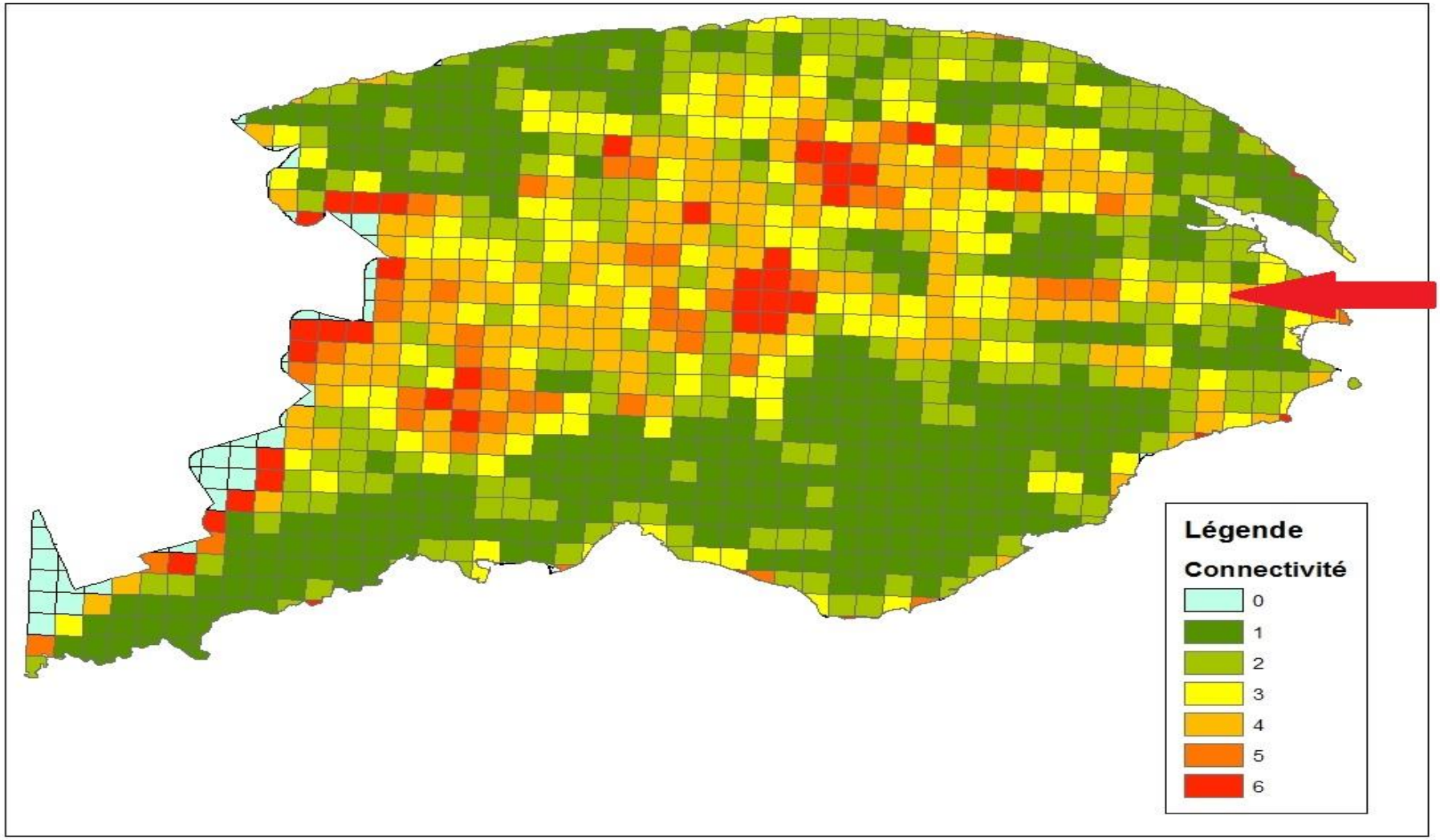

Rappels importants

- ✓ Le travail effectué présente la localisation des SIP prévus pour l'année 2015-2016 et plus;
- ✓ Les résultats incluent certains SI prévus pour l'année 2015-2016;
- ✓ Le choix des traitements n'est pas encore déterminé. Ils seront effectués suite à l'analyse des inventaires terrains en tenant compte de l'ensemble des objectifs du secteur (ex. : mesure d'harmonisation, VOIC, etc.);
- ✓ Les travaux visant la remise en production des SIP (préparation de terrain, reboisement et dégagement) doivent être considérés comme automatiquement inclus dans la consultation sur le secteur de récolte;

Rappels importants

- ✓Les chemins proposés doivent êtres considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées;
- ✓La consultation ne traite pas des secteurs de récolte des PAFI-O antérieurs, ceux-ci ayant déjà été soumis. Ils sont présentés sur les cartes à titre d'information.

Des questions?

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Forêts, Faune et Parcs Québec